

# COMPTE-RENDU du Conseil Municipal séance du 9 novembre 2016

Sous la Présidence de Monsieur Hervé TOUGUET, Maire

## PRÉSENTS :

Madame Marie-Claude OBÉLÉRIO, Monsieur David BARQUERO, Madame Axelle BRIDOUX, Monsieur Jean-Pierre BIBAL, Monsieur Patrick MAURY, Madame Sabrina GARDETTE, Monsieur Steve POTIER, Monsieur Hassan FERE **Maires Adjoints.**

Madame Sylvie CARADONNA, Madame Dominique FAGES, Monsieur Guy DE MIRAS, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Maria MALAGON RUIZ, Madame Danièle PRUVOST, Madame Karine LASSIETTE, Madame Pascale BIBAL, Monsieur André THÉNAULT, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Olivier FERRO, Monsieur Pascal BROCHARD Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Madame Michèle PÉLABÈRE, Madame Maria ALVÈS, Madame Caroline-Françoise DIGARD, Monsieur Gérard LACAN, Madame Christine GINGUÉNÉ, **Conseillers Municipaux.**

## POUVOIRS :

Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Madame Marie-Claude OBÉLÉRIO

Madame Sylvie HARDY donne pouvoir à Madame Sylvie CARADONNA

Madame Yolande CAVALLAZZI donne pouvoir à Madame Axelle BRIDOUX

Madame Michèle BERNIER donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

Monsieur Jean-Marc BAILLY donne pouvoir à Madame Sabrina GARDETTE

Monsieur Philippe DEVOVE donne pouvoir à Monsieur David BARQUERO

Monsieur Christian CARLIER donne pouvoir à Monsieur Gérard LACAN

## ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur Franck ROLLAND

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Selon l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance. »**

Monsieur le Maire propose de désigner Mr André THÉNAULT comme Secrétaire à cette réunion.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU**

Certains élus indiquent qu'ils vont s'abstenir ou voter contre car le Compte rendu ne reprend pas leurs interventions.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2016 est  
**APPROUVÉ APRÈS LE VOTE SUIVANT :**

**24 pour (majorité)**  
**7 contre dont 1 pouvoir (Mesdames PÉLABÈRE, DIGARD, ALVES, Monsieur LOUBIGNAC, Madame GINGUÉNÉ, Messieurs LACAN et CARLIER)**  
**3 abstentions (Messieurs SICRE DE FONTBRUNE, FERRO et BROCHARD)**

## **ORDRE DU JOUR**

### **MARCHE 2016/21 - CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 12 CLASSES SUR LE QUARTIER DU MARCHÉ À VILLEPARISIS : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPÉCIFIQUE (COLLÈGE DES ÉLUS)**

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions combinées des articles L1414-2 et L1411-5, vu le projet de réalisation de l'opération de construction d'une nouvelle école primaire de 12 classes sur le quartier du Marché à Villeparisis, vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant sur les marchés publics et notamment son article 89 qui précise que les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) font partie du Jury, considérant que le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération, en sa séance du 27 Septembre 2016, considérant la volonté de la Collectivité de créer une CAO spécifique pour ce marché déterminé, considérant la nécessité de désigner les membres du collège des élus qui composeront cette CAO spécifique à savoir : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,

Les conseillers municipaux à présenter leur liste :

#### **Candidats présentés par Monsieur Le Maire au nom de la majorité municipale « POUR UN NOUVEL AVENIR À VILLEPARISIS »**

- Patrick MAURY
- David BARQUERO
- Sylvie CARADONNA
- Marie Claude OBELERIO
- Jean-Pierre BIBAL
- Sabrina GARDETTE
- Maria MALAGON-RUIZ
- Sylvie HARDY
- Danièle PRUVOST
- André THENAULT

**Candidats présentés par le Parti Socialiste et le Parti Communiste « CONTINUONS VILLEPARISIS ENSEMBLE » :**

- Gilles LOUBIGNAC
- Gérard LACAN
- 

**Candidats présentés par le groupe UDI «VIVRE NOTRE VILLE» :**

- Claude SICRE DE FONTBRUNE
- Olivier FERRO
- Pascal BROCHARD
- 

**Par un vote à bulletins secrets seront élus**  
**Présents ou représentés : 34**  
**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34**  
**À déduire blancs ou nuls : 0**  
**Suffrages exprimés : 34**  
**Le quotient électoral est donc de 6, 80 (exprimés / les sièges)**

**Liste 1 « POUR UN NOUVEL AVENIR A VILLEPARISIS »**

- Suffrages obtenus : **24**                      Nombre de sièges attribués au quotient : **3**

**Liste 2 « CONTINUONS VILLEPARISIS ENSEMBLE » :**

- Suffrages obtenus : **7**                      Nombre de sièges attribués au quotient : **1**

**Liste 3 «VIVRE NOTRE VILLE»**

- Suffrages obtenus : **3**                      Nombre de sièges attribués au quotient : **0**

Le siège n° **5** est attribué à la liste «**POUR UN NOUVEL AVENIR À VILLEPARISIS** ».ayant la représentation proportionnelle au plus fort reste soit : **4** sièges : **liste 1** et **1** siège : **liste 2**

**Sont élus membres du collège des élus de la CAO spécifique pour représenter la commune de VILLEPARISIS au Jury de concours :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Patrick MAURY</b>	<b>Jean-Pierre BIBAL</b>
<b>David BARQUERO</b>	<b>Sabrina GARDETTE</b>
<b>Sylvie CARADONNA</b>	<b>Maria MALAGON-RUIZ</b>
<b>Marie Claude OBELERIO</b>	<b>Sylvie HARDY</b>
<b>Gilles LOUBIGNAC</b>	<b>Gérard LACAN</b>

**MARCHE 2016/21 - CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 12 CLASSES SUR LE QUARTIER DU MARCHÉ À VILLEPARISIS : JURY DE CONCOURS**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick MAURY, Adjoint au Maire chargé des Travaux, Environnement et Développement Durable, indiquant que vu le Code Général des Collectivités

Territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5, vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 8, vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant sur les marchés publics et notamment son article 89, vu le projet de réalisation de l'opération de construction d'une nouvelle école primaire de 12 classes sur le quartier du Marché à Villeparisis, considérant que le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération, en sa séance du 27 Septembre 2016, considérant la nécessité de prendre acte de la composition du jury de concours relatif au projet décrit ci-avant,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré PREND ACTE de la composition du jury telle que décrite ci-après :**

- **Président du jury : Le Maire ou son représentant,**
- **Cinq membres élus : les membres élus du jury sont les membres de la C.A.O. spécifique, élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,**
- **Quatre maîtres d'œuvre soit un tiers du jury composé des membres possédant une qualification équivalente à celle exigée pour participer au concours (deux Architectes DPLG, Un Ingénieur de la Construction, un Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), désignés par le président du jury,**
- **Une personnalité présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignée par le président du jury**

**En dehors de ces règles, l'acheteur peut former son Jury comme il le souhaite.**

#### **MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ÉCOLES A.FRANCE – SEVERINE-A.BRIAND - NORMANDIE NIEMEN ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE CHARLEMAGNE ET PAULINE KERGOMARD**

Entendu l'exposé de Monsieur David BARQUERO, Maire Adjoint chargé de l'Education et de la Jeunesse indiquant que vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, Considérant la nécessité de modifier le périmètre scolaire pour prendre en compte les augmentations d'effectifs sur plusieurs écoles de la ville.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les périmètres scolaires des écoles :**

**A.France – Séverine – A.Briand  
Charlemagne et Pauline Kergomard  
Normandie Niémen élémentaire et maternelle**

**ADOPTÉ APRÈS LE VOTE SUIVANT :**

**31 pour dont 6 pouvoirs (Majorité, Mesdames PÉLABÈRE, DIGARD, ALVÈS et Monsieur LOUBIGNAC, Messieurs SICRE DE FONTBRUNE, FERRO et BROCHARD)  
3 abstentions dont 1 pouvoir : (Madame GINGUÉNÉ, Messieurs LACAN et CARLIER)**

#### **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5-1 ; vu la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 modifiée de

modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ; vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; vu l'arrêté interpréfectoral n° A 15-579-SRCT du 9 Novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, dit que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes membres de la communauté d'agglomération afin que les Conseils municipaux se prononcent sur lesdits statuts conformément à l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la liste des décisions et arrêtés qu'il a pris depuis le dernier Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. est jointe à la convocation, à la fin des points de l'ordre du jour. Des informations plus complètes peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Général.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

## **QUESTIONS ÉCRITES**

**Gilles LOUBIGNAC :**

« Pouvez-vous nous indiquer les montants bruts exact des indemnités versées aux élus en octobre 2016 et si ils sont différents des montants votés le 19 octobre, quel est le mode de calcul retenu ? »

**Monsieur le Maire :**

« Indemnités brutes versées jusqu'au 06 octobre 2016

MAIRE	841,31 €
ADJOINTS AU MAIRE	229,46 €
CONSEILLERS DELEGUES	103,26 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX	15,30 €

Les nouvelles indemnités seront versées selon les nouvelles délibérations au prorata pour le mois d'octobre 2016 à compter du 20/10.

- Le rappel se fera sur la paie de novembre qui est en cours de traitement. »

**Caroline DIGARD :**

« Nous avons noté que vous avez abandonné le concept des pistes cyclables de l'avenue Coursole pour revenir à une disposition proche de celles recommandées par les spécialistes. Malheureusement cette disposition restreint de facto le stationnement. Pouvez-vous nous indiquer quelles rues vont prochainement être refaites et quel est votre choix pour les futurs aménagements, privilégier la sécurité des rares cyclistes ou faciliter le stationnement des riverains ? »

**Monsieur le Maire :**

« Je pense qu'au travers de cette question vous souhaitez faire allusion aux travaux de l'avenue Mattéoti.

Je tiens à vous préciser que le nombre de places de stationnement sur cette voie est resté quasiment identique avant et après les travaux, la création des pistes cyclables n'a ainsi pas modifié la situation existante. De plus, ces aménagements ont permis de mettre fin au stationnement anarchique qui rendait difficile la circulation sur cette rue pour la plus grande satisfaction des riverains.

En ce qui concerne les travaux de voirie, les services techniques travaillent sur un programme avec des priorités d'intervention selon l'état des différentes voies. Toutefois, le transfert de la compétence assainissement de la CCPMF à la CARPF ne permet pas encore d'avoir un programme précis des travaux de rénovation du réseau d'assainissement ainsi que de création des réseaux séparatifs. Cet élément est essentiel pour pouvoir coordonner les travaux de l'intercommunalité avec les travaux de voirie de la commune.

Ainsi, une réunion technique est programmée avec les différents intervenants : l'intercommunalité, mais également avec les concessionnaires et les services du département afin justement de pouvoir établir une véritable planification des travaux de voirie incluant l'ensemble des interventions.

Pour ce qui est relatif aux aménagements de piste cyclable et plus généralement à l'ensemble des travaux de rénovation de voirie, ces derniers sont étudiés pour chaque voie afin de tenir compte de toutes les caractéristiques propres à chacune : largeur, flux de circulation, axe structurant, stationnement existant, plantation d'arbres... Il n'y a ainsi pas de mode opératoire défini à l'avance. »

**Michèle PÉLABÈRE :**

« La précédente majorité départementale s'était engagée, sous la présidence de Vincent Eblé, à réaliser des travaux d'aménagements importants pour la sécurisation des entrées de Ville à Villeparisis. La quatrième phase de ce projet prévoyait la réhabilitation de la Rd 84c au droit du collège Gérard Philipe. Les travaux comprenaient la création d'un nouveau carrefour giratoire, l'aménagement de pistes cyclables, l'extension du parvis du collège avec quai bus dédié et un parc de stationnement.

La ville de Villeparisis prenant à sa charge la rénovation des trottoirs et de l'éclairage public.

De ce fait, la réfection à minima de la Rd 84c effectuée le mois dernier nous questionne. Devons-nous conclure que la nouvelle majorité départementale et la ville se désengagent de ce projet de sécurisation des abords du collège Gérard Philipe ? »

**Monsieur le Maire :**

« Les travaux de réfection des voies dont vous faites état entre le rond-point Jean Moulin et le pont sous l'ex nationale 3 étaient justifiés par l'état de la chaussée particulièrement dégradé.

La précédente majorité départementale avait effectivement programmé il y a plus de 10 ans un nouveau rond-point à quelques dizaines de mètres de celui existant au niveau du collège Gérard Philipe. La ville devait réaliser ensuite, dans le cadre du C3D de l'époque un parvis devant le collège. Le projet du rond-point non financé en raison d'un coût certainement trop élevé a été



reporté d'années en années par l'ancienne majorité départementale, reportant d'autant la réalisation du parvis.

Il convient en matière de projet d'intérêt général de faire preuve de bon sens et de réalisme.

C'est pourquoi, l'actuelle majorité départementale, sous la présidence de Jean-Jacques Barbaux, étudie un projet moins onéreux alliant de manière optimale sécurisation du collège, dispositifs de stationnement et quai de bus, sans oublier les pistes cyclables.

L'objectif étant de permettre l'aboutissement de projets et non de promettre des équipements sans cesse repoussés. »

### **Christine GINGUENÉ**

« Nous sommes intervenus maintes et maintes fois pour demander que les commissions municipales se réunissent et pour que nous ayons les éléments d'information auxquels nous avons droit.

Nous constatons que :

- la commission scolaire du vendredi 14 octobre, convoquée à 18 h 30 : la commission n'a commencée qu'à + de 19 h et qu'aucun document n'a été envoyé aux élus pour préparer la réunion. De plus, aucun document n'a été remis lors de la commission, hormis le plan de sectorisation des écoles. Nous aurions dû avoir au minimum les documents remis lors du présent conseil ;
- pas de commission finances ;
- pas de commission urbanisme-logements ;
- pas de commission travaux ;

C'est une obstruction à la vie démocratique que nous regrettons. C'est pourquoi, nous demandons à avoir, au minimum, 5 jours avant les commissions les documents permettant d'exercer notre mandat d'élus municipal de manière éclairée. Quant au conseil municipal, nous ne sommes qu'averti que bien et trop souvent seulement 6 jours avant. Ne serait-ce pas possible de nous transmettre un planning, au moins semestriel, des dates des conseils municipaux ? »

### **Monsieur le Maire :**

« J'ai quelques difficultés à comprendre votre notion d'obstruction d'autant plus que nous organisons plus de commissions que l'ancienne municipalité mais ceci je l'ai déjà fait remarquer à Madame Pélabère lors d'une question écrite.

COMMISSIONS	2012	2012	2013	2013	2014	2014	2015	2015	2016	2016
URBA/TRAVAUX	04/12/2012	1	Aucune	0	Aucune	0	04/06/2015 23/09/2015	2	04/04/2016	1
FINANCES	10/12/2012 19/06/2012	2	17/06/2013 10/12/2013	2	14/05/2014	1	16/06/2015	1	04/04/2016	1
SPORTS/CULTURE	06/03/2012	1	26/02/2013	1	11/02/2014	1	12/05/2015	1	16/03/2016	1
ACTION SOCIALE, SENIORS, SANTE, LOGEMENT	aucune	0	Aucune	0	Aucune	0	04/06/2015	1	17/10/2016	1
TOTAL		4		3		2		5		4

### **Monsieur le Maire donne lecture de la question de Monsieur Christian CARLIER**

« Nous venons d'adopter les statuts de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

Nous souhaiterions avoir le détail des impositions en taxes locatives et foncières moyennes pour 2017 et des simulations par typologie de villeparisiens de leurs impositions en 2014-2015-2016 et 2017. »

**Monsieur le Maire :**

**« Base de simulation: valeur locative moyenne sur la commune de Villeparisis**

**Exemple d'un couple sans enfant,**

	2014				2015				2016			
	Taux CCPMF		Taux ville		Taux CCPMF		Taux ville		Taux CARPF		Taux ville	
	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti	Taxe d'Habitation	Taxe foncière bâti
Taux	4,99%	5,22%	23,21%	25,12%	4,99%	5,22%	23,21%	25,12%	4,77%	3,94%	19,50%	25,12%
Montant à payer	169,41 €	177,22 €	787,98 €	852,82 €	170,94 €	178,81 €	795,07 €	860,50 €	164,87 €	136,18 €	674,00 €	868,24 €
TOTAL ANNUUEL	1 987,43 €				2 005,32 €				1 843,29 € (-162 €)			

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Notre Municipalité a baissé les impôts comme jamais depuis 20 ans. »

**Gérard LACAN**

« Je vous ai écrit concernant le projet de construction de 31 collectifs en zone pavillonnaire au 28-30 avenue Voltaire – 21-31, avenue Alexandre Dumas.

Ces questions portaient sur la conformité de ce projet avec le PLU et surtout et notamment pour savoir si vous alliez utiliser votre pouvoir pour surseoir à statuer sur ce permis comme cela vous est permis en période de révision du PLU.

Nous souhaiterions avoir vos réponses, d'autant que vous devez vous prononcer dans les jours qui viennent. »

**Monsieur le Maire :**

« Poser la question de la conformité de ce projet avec PLU induirait que nous puissions accorder des Permis de Construire en toute illégalité. N'est-ce pas un procès d'intention déguisé que vous faites à l'actuelle majorité ? On peut se poser la question. Quoi qu'il en soit le Permis de construire a fait l'objet d'un refus parce que précisément il n'était pas conforme au PLU. »

**Claude SICRE DE FONTBRUNE**

« J'ai eu oui dire que notre commune n'allait plus pouvoir s'occuper des cartes d'identité, est-ce vrai ? Et si cela est confirmé, comment se fait-il ? »

**Monsieur le Maire :**

« Vous avez sans doute été informé de l'expérimentation du 8 Novembre dans les Yvelines (78). En 2009, la précédente municipalité n'a pas été dotée d'équipement pour la délivrance des passeports.

Ainsi, le « Plan Préfectures Nouvelle Génération » prévoit qu'au premier ou second semestre 2017, seules les mairies dotées de dispositifs de recueil (DR), pourront délivrer les Cartes nationales d'identité (CNI).

Nous travaillons encore sur le sujet et avons interrogé les services préfectoraux pour rattraper l'erreur de 2009 et ainsi tenter de conserver l'instruction les CNI. Dans le cas contraire, les habitants devraient conserver le lien avec la mairie pour l'instruction préalable des demandes. »



**Olivier FERRO**

« Monsieur le Maire,

Je vous avais fait part en Conseil Municipal l'année dernière lors de notre changement d'intercommunalité, de notre obligation de refaire une demande d'adhésion au SEDIF pour la fourniture d'eau potable ; nous avons reçu plusieurs courriers du SEDIF à ce sujet. Pourriez-vous nous faire savoir où en est la démarche d'adhésion ? »

**Monsieur le Maire**

« Je vous confirme mes propos sur ce sujet et vous rappelle les démarches. Suite à l'avis de la Préfecture, nous avons signé une convention provisoire avec le SEDIF. Conformément aux recommandations de la Préfecture, nous n'avons pas adhéré puisque la compétence était transférée à la CARPF. Le SEDIF a relancé la Préfecture par plusieurs courriers.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le Secrétaire de séance  
**André THÉNAULT**